



PROCES-VERBAL

PROCLAMATION DES RESULTATS DU 1^{ER} TOUR DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES ELEVES FONCTIONNAIRES

AUX CONSEIL D'ADMINISTRATION ET CONSEIL DES FORMATIONS DE L'EHESP

La Directrice de l'Ecole des hautes études en santé publique,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'Ecole des hautes études en santé publique,

Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du CNESER et des Conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,

Vu le règlement intérieur de l'EHESP,

Vu les délibérations de la CNIL n°2010-371 du 21 octobre 2010 et n° 2019-053 de la CNIL du 25 avril 2019 portant adoption de recommandations relatives à la sécurité des systèmes de vote électronique, notamment via internet,

Vu la décision n° 11/2021/DIR relative aux modalités pérennes de mise en œuvre du vote électronique pour l'élection des représentants des personnels et des apprenants au sein des instances de l'EHESP,

Vu la décision n°5/2024/Direction, portant organisation des élections aux conseils de l'EHESP,

Vu les procès-verbaux de dépouillement du 19 mars 2024,

ARTICLE 1^{er}

DECLARE élus les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés à savoir :

	Conseil d'administration	Conseil des formations
Elèves fonctionnaires (7)	Alban CARFANTAN (titulaire) / Lori DELAMOTTE CATALDO (suppléante) Auriane MENSAH-NYAGAN (titulaire) / Lionelle DRILLIEN (suppléante)	Stéphane DEMAISON

ARTICLE 2

DIT que les procès-verbaux de dépouillement sont annexés à la présente décision.

A Rennes, le 19 mars 2024

Isabelle RICHARD

Directrice de l'EHESP